



ANALYSE

2015/07

TRAITÉ EUROPE - USA : NE LAISSONS PAS BRADER

NOS DÉMOCRATIES

## Traité Europe-USA : ne laissons pas brader

### nos démocraties...

*En quoi un traité international du type de celui qui se négocie actuellement entre l'Europe et les Etats-Unis nous concerne-t-il ? S'il aboutit, ses conséquences se feront sentir jusque dans nos écoles de village et nos assiettes... car il concerne presque tous les domaines : agriculture, normes sanitaires, services publics, cosmétiques... Voilà pourquoi de plus en plus de citoyens et d'associations se mobilisent partout en Europe pour lui opposer un refus !*

Les négociations entre l'Europe et les Etats-Unis ont été entamées voilà presque deux ans ; tantôt reportées, tantôt annulées, elles ont repris en février à Bruxelles et se poursuivront en avril à Washington... Depuis le début, elles suscitent une grande méfiance. Pourquoi se déroulent-elles à huis-clos entre experts de la Commission européenne et leurs homologues américains... jamais très loin des groupes de lobbyistes ? Les opposants craignent qu'une fois adopté, il ne soit plus possible de remettre en question le texte de l'accord même si la Commission affirme le contraire.

Et il y a de quoi être inquiet quand on sait que le marché transatlantique qui se prépare vise à supprimer les obstacles au commerce au bénéfice des entreprises multinationales et sur le dos des populations.

Plus d'un million de citoyens européens a déjà signé une pétition pour demander l'arrêt des négociations. Mais la Commission européenne a refusé de la considérer comme une initiative citoyenne européenne. Le collectif « Stop TTIP » qui rassemble plus de 300 organisations dans 24 Etats-membres ne veut pas en rester là et a saisi la Cour de justice européenne.

### **Le marché transatlantique vu par la Commission européenne**

Sur le site de la Commission européenne, on lit que le traité de commerce et d'investissement avec les Etats-Unis (TTIP) a pour but « d'aider les citoyens et les entreprises, petites et grandes en :

- \*ouvrant le marché américain aux entreprises européennes ;
- \*réduisant les formalités administratives qui pèsent sur les entreprises exportatrices ;
- \*fixant de nouvelles règles destinées à faciliter les exportations, les importations et les investissements outre-Atlantique et à les rendre plus équitables<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> [www.europa.eu](http://www.europa.eu)

L'Europe a besoin de relance et le traité « pourrait permettre de créer des emplois et de la croissance et de faire baisser les prix et d'offrir plus de choix aux consommateurs. »

La Commission se réfère à une étude pour l'affirmer. Elle ajoute que les produits importés dans l'Union respecteront des normes élevées en matière de santé, de sécurité et d'environnement et que les pays seront toujours libres d'adopter des règles de protection des personnes et de l'environnement.

## **Le marché transatlantique vu par les opposants**

Faux, clament les opposants. L'étude mentionnée par la Commission n'est ni fiable ni indépendante. Elle émane en effet d'un centre britannique qui abrite des banques privées membres de lobbies d'affaires qui réclament depuis longtemps des négociations entre les Etats-Unis et l'Europe.

Les retombées pour les populations européennes d'un grand marché transatlantique sont loin d'être aussi prometteuses que le prétend la Commission. Comment pourrait-il en être autrement quand on sait que les législations nationales vont devoir se plier aux normes établies par et pour les grandes entreprises européennes et nord-américaines ?

Ainsi, en matière d'attribution des marchés publics de la compétence des entités fédérées, il faudra revoir les règles pour que les multinationales et investisseurs américains aient les mêmes droits que les investisseurs belges et européens. Concrètement, explique Bruno Poncelet du CEPAG, cela signifie que « l'accord visera à interdire au pouvoir politique le rétablissement ou le maintien de critères qualitatifs (tels que la proximité géographique de l'investisseur, l'encouragement des circuits courts de production, le soutien à des PME ainsi que la préférence pour des productions artisanales, à finalité sociale ou biologique) lors d'appels d'offres.<sup>2</sup> ». Et comme toutes les entités politiques (locales comme nationales) sont concernées et devront appliquer à la lettre les décisions de la nouvelle entité politique transatlantique, cela veut dire concrètement, « qu'un pouvoir fédéré qui voudrait favoriser une alimentation biologique dans les cantines scolaires, à son niveau de responsabilité, pourrait se retrouver en infraction avec les futures normes transatlantiques<sup>3</sup>. »

Le Parlement européen a rappelé à plusieurs reprises le droit des gouvernements à prendre des lois pour protéger l'environnement, la santé publique et les consommateurs. En réponse, Peter Chase, un ancien membre du gouvernement des Etats-Unis travaillant pour la chambre du Commerce des Etats-Unis à Bruxelles, a encouragé les négociateurs américains à dénoncer « le danger de droits sociaux, environnementaux et de régulation non nécessaires, présents dans les demandes du Parlement européen.<sup>4</sup> »

## **Un tribunal qui n'a de comptes à rendre à personne....**

Et si une norme dérange ou lèse les intérêts d'une multinationale, que se passera-t-il ? Le traité fournit la réponse. Il autorise les entreprises privées à poursuivre un Etat et même l'Europe entière devant un tribunal d'arbitrage international. Cela peut paraître inouï mais cette idée n'est pas neuve puisqu'elle s'inscrit dans la philosophie des traités commerciaux déjà en vigueur. En 2012,

<sup>2</sup> Bruno Poncelet, Le grand marché transatlantique : un danger pour les entités fédérées et les pouvoirs communaux, CEPAG, décembre 2014.

<sup>3</sup> Ibidem cité Bruno Poncelet

<sup>4</sup> Une déclaration transatlantique des droits des entreprises, [www.attac.org](http://www.attac.org), octobre 2013

l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a condamné les Etats-Unis pour avoir indiqué sur leurs boîtes de thon le label « Sans danger pour les dauphins » et pour avoir interdit le tabac parfumé au bonbon... L'Union européenne a elle été condamnée à payer des centaines de millions d'euros parce qu'elle a refusé d'importer des OGM<sup>5</sup>. La compagnie pétrolière américaine Chevron a demandé un arbitrage pour ne pas devoir payer le nettoyage d'une pollution occasionnée par ses forages dans la forêt amazonienne. La Cour équatorienne l'avait pourtant ordonné. En Europe, la même compagnie pétrolière réclame une protection totale pour mener à bien ses projets en matière de gaz de schiste. Comme les impacts sur l'environnement et sur la santé sont mal connus, plusieurs gouvernements de l'UE ont réclamé un moratoire sur le développement du gaz de schiste. La protection des investissements telle que définie dans le traité permettra à des sociétés comme Chevron de contester ces mesures de précaution.

L'Allemagne s'est vue poursuivie par Vattenfall, une entreprise de production d'électricité suédoise, qui lui réclame plusieurs milliards d'euros suite à la décision du gouvernement d'arrêter progressivement la production nucléaire. Autres cas : l'Egypte a été poursuivie par Veolia, une multinationale française, qui estime que l'augmentation du salaire minimum par suite du printemps arabe entame ses profits et lui cause un grave préjudice financier. Quand l'Argentine a bloqué le prix de l'énergie, de l'eau et d'autres services de base et dévalué sa monnaie au moment de la crise financière de 2001-2002, elle a fait l'objet de dizaines de plaintes de sociétés privées américaines et françaises.

Les avocats qui composent ces tribunaux n'ont de comptes à rendre à personne. Ils traitent les affaires en s'appuyant sur les accords de libre-échange internationaux au mépris des Constitutions nationales. Dans tous les cas, les citoyens sont les perdants car les sommes énormes d'argent que doivent déboursier les Etats proviennent du trésor public.

Le 18 avril prochain, à l'appel de l'Alliance D19-20, syndicats, organisations non gouvernementales et citoyens réaffirmeront leur opposition à ce traité. En privilégiant les intérêts privés au détriment des préoccupations sociales, environnementales et sanitaires, ce sont nos démocraties qu'il met en danger et qu'il nous faut défendre<sup>6</sup>.

Anne Vanhese, Journaliste à l'ACRF – Femmes en milieu rural  
Rédactrice en chef de Plein Soleil



Avec le soutien de



*Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet [www.acrf.be](http://www.acrf.be)*

*L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.*

*Merci !*

<sup>5</sup> Lori M. Wallach, Le traité transatlantique, un typhon qui menace les Européens, Le Monde Diplomatique, novembre 2013.

<sup>6</sup> Pétition sur [www.no-transat.be](http://www.no-transat.be)